MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°00000026/AONR/MPT/CIPM/2021 DU 17 AOUT 2021, LANCE EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU
BUREAU D'ETUDES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU
PERSONNEL DU MINPOSTEL EN MATIÈRE DE CYBER SÉCURITÉ.

FINANCEMENT:

Budget du CAS-FSE 2021

IMPUTATION BUDGETAIRE: N°55 45 587 06 330006 6187 (C158706B012).



SOMMAIRE

Pièce n° 0: La Lettre d'invitation à soumissionner;

Pièce n° 1: L'Avis d'Appel d'Offres (AAO);

Pièce n° 2: Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO);

Pièce n° 3: Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO);

<u>Pièce n° 4</u>: Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);

Pièce n° 5 : Les termes de références ;

Pièce n° 6: Les tableaux pour la proposition technique;

Pièce n° 7: Les tableaux pour la proposition financière;

Pièce n° 8: Le modèle de marché;

Pièce n° 9: Les modèles à utiliser par les soumissionnaires;

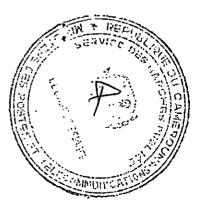
Pièce n° 10: Les formulaires des études préalables;

<u>Pièce n° 11</u>: La liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréés par le Ministre des finances, autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics.

Annexe: Grille d'évaluation.-



PIECE N° 0: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

N°____/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA Yaoundé, le

Le Ministre

l

Monsieur le Directeur Général de Information Technologie Sécurité (ITS) BP 13438 Yaoundé.

Objet: Invitation à soumissionner.-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Cabinet a été préqualifié dans le cadre de l'Appel d'offres National Restreint relatif au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études en vue du renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de cyber sécurité.

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA.

Toute soumission doit être accompagnée d'une caution d'un montant de 1.100.000 Francs CFA.

La présente lettre d'invitation est également adressée aux candidats ci-après:

- Improve Management BP Yaoundé;
- KPMG Afrique Centrale BP 5563 Douala;
- Groupement KIAMA SA et INTEGC BP 5440 Yaoundé.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire savoir dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la réception de la présente invitation à soumissionner, que vous avez opté de soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliations :

-ARMP (pdur publication et archivage) ;

- Président CIPM (pour information);

-Chrono;

- Affichage (pour information) .-

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

N° /MPT/SG/DAG/SDBM/SMA

Yaoundé, le

Le Ministre

à

Monsieur le Directeur Général de KPMG Afrique Centrale BP 5563 Douala.

Objet: Invitation à soumissionner .-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Cabinet a été préqualifié dans le cadre de l'Appel d'offres National restreint relatif au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études en vue du renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de cyber sécurité.

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA.

Toute soumission doit être accompagnée d'une caution d'un montant de 1.100.000 Francs CFA.

La présente lettre d'invitation est également adressée aux candidats ci-après:

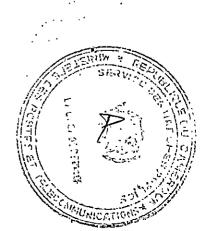
- Improve Management BP Yaoundé;
- Information Technologie Sécurité BP 13438 Yaoundé;
- Groupement KIAMA SA et INTEGC BP 5440 Yaoundé.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire savoir dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la réception de la présente invitation à soumissionner, que vous avez opté de soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliations:

- MINMAP :
- ARMP (pour publication et archivage);
- Président CIPM (pour information);
- -Chrono:
- Affichage (pour information).-



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

N° /MPT/SG/DAG/SDBM/SMA

Yaoundé, le

Le Ministre

à Monsieur le Directeur Général de Improve Management / IPC. BP Yaoundé

Objet: Invitation à soumissionner.-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Cabinet a été préqualifié dans le cadre de l'Appel d'offres National restreint relatif au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études en vue du renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de cyber sécurité.

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA.

Toute soumission doit être accompagnée d'une caution d'un montant de 1.100.000 Francs CFA.

La présente lettre d'invitation est également adressée aux candidats ci-après:

- Information Technologie Sécurité BP 13438 Yaoundé;
- KPMG Afrique Centrale BP 5563 Douala;
- Groupement KIAMA SA et INTEGC BP 5440 Yaoundé.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire savoir dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la réception de la présente invitation à soumissionner, que vous avez opté de soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliations:

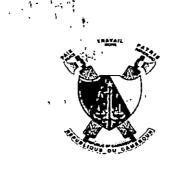
"MINMAP.

- ARMP (pour publication et archivage);
- Président CIPM (pour information) ;
- -Chrono:
- Affichäge (pour information).-

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

N° /MPT/SG/DAG/SDBM/SMA

Yaoundé, le

Le Ministre

à

Monsieur le représentant du Groupement KIAMA SA et INTEGC BP 5440 Yaoundé.

Objet: Invitation à soumissionner.-

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Cabinet a été préqualifié dans le cadre de l'Appel d'offres National restreint relatif au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études en vue du renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de cyber sécurité.

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA.

Toute soumission doit être accompagnée d'une caution d'un montant de 1.100.000 Francs CFA.

La présente lettre d'invitation est également adressée aux candidats ci-après:

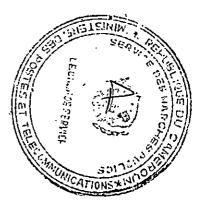
- Improve Management BP Yaoundé;
- Information Technologie Sécurité BP 13438 Yaoundé;
- KPMG Afrique Centrale BP 5563 Douala.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire savoir dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la réception de la présente invitation à soumissionner, que vous avez opté de soumissionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage);
- Président CIPM (pour information);
- -Chrono:
- Affichage (pour information).-



 $\underline{\textbf{PIECE N°1}}: AVIS\ D'APPEL\ D'OFFRES\ NATIONAL\ RESTREINT\ (AAO)$



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES U



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DO DO DE AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

ON DO DE COMPANY DE LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU

BUREAU D'ETUDES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU

PERSONNEL DU MINPOSTEL EN MATIERE DE CYBER SECURITE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue du renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de cyber sécurité.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres portent sur la formation, la préparation et la présentation des candidats aux formations en Sécurité des systèmes d'information (Lead Auditor) et aux certifications PMP (Projet Management Professional) et Cyber Security neXus suivantes :

- CSX | Fundamentals;
- CSX | Practitioner.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres national est restreinte aux cabinets ci-après, préqualifiés à l'issue de l'appel national à manifestation d'intérêt n°000005/AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2021 du 24 mai 2021, à savoir :

- Information Technologie Sécurité (ITS) BP 13438 Yaoundé;
- Improve Management BP Yaoundé;
- Groupement KIAMA SA et INTEGC BP 5440 Yaoundé;
- KPMG Afrique Centrale BP 5563 Douala.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du CAS-FSE, exercice 2021.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de cinquante-neuf millions dix-sept mille deux cent quatre-vingt (59.017.280) FCFA TTC.

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) sise au 1er étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél.

222 233 641) dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement, au Trésor public, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA.

8. Remise des offres

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant d'un million cent mille (1.100.000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera dans un premier temps et aura lieu le 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL dans la salle de réunions de la Commission, sise au 3ème étage de l'immeuble siège de la CAMPOST (porte 308).

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise se fera dans un second temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de trois (3) mois. 17

13. Principaux critères d'évaluation

13.1. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration;
- Offre technique comportant le montant de la proposition financière;
- Offre financière incomplète;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de prestations ou de non défaillance;
- Capacité financière insuffisante;
- Absence d'un prix unitaire quantifié;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

13.2. Critères essentiels

3.2.	Critères essentiels	15 points
i	Organisation, méthodologie, planning de réalisation de la mission	25 points
ii	Expérience et références du Cabinet ou Bureau d'Études,	50 points
iii	Qualification du personnel d'encadrement	05 points
iv.		05 points
v	Présentation de l'offre	os pomis

14. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection du mieux disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information, porte 108, Ministère des Postes et Télécommunications, bâtiment annexe. Tél : 222 23 29 75 / 242 74 27 67.

NB: Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748./-

Ampliations:

- MINMAP;
- -ARMP (pour publication et archivage);
- Président CIPM (pour information);
- Affichage (pour information);
- Service des marchés Publics (pour archivag



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES-GENERALES L



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF GENERAL **AFFAIRS**

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

LAUNCHED IN A PROCEDURE OF URGENCY FOR THE RECRUITMENT OF A FIRM OR CONSULTING FIRM FOR THE CAPACITY BUILDING OF MINPOSTEL PERSONNEL ON CYBERSECURITY.

1. Purpose

The Minister of Posts and Telecommunications hereby launches a restricted national invitation to tender for recruitment of a firm or consulting firm for the capacity building of MINPOSTEL personnel on cybersecurity.

2. Description of services

The services under this tender shall be training, preparation, organization and presentation in Information Systems Security and certified training PMP (Project Management Professional) and Cyber Security neXus certifications:

- CSX | Fundamentals;
- CSX | Practitioner.

3. Participation and origin

Participation in this National Tender is restricted to the consulting firms below, short-listed at the end of the call for expression of interest No.000005/AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2021 of 24 May 2021, namely:

- Information Technologie Sécurité (ITS PO Box 13438 Yaoundé;
- Improve Management,
- Groupement KIAMA SA and INTEGC PO Box 5440 Yaoundé;
- KPMG Afrique Centrale PO Box 5563 Douala.

4. Financing

The services under this tender shall be financed by the Budget of the ESF earmarked account for the 2021 financial year.

5. Estimated cost

The estimated cost of the service is CFA fifty-nine million seventeen thousand two hundred and eighty (59,017,280) F including tax.

6. Consultation of Tender documents

The tender documents may be consulted during working hours at the Department of General Affairs (Contracts Service) located at the 1st floor of the Ministry of Posts and Telecommunications, Room 162 (Tel. 222 23 36 41) upon publication of this announcement.

7. Acquisition of tender file

The complete set of biding documents may be obtained at the Department of General affairs (Contracts Service), located at the 1st floor of Ministry of Posts and Telecommunications, Room 162, (Tel. 242.23.36.41) upon the publication of this tender against the payment into the public treasury of a non-refundable sum of CFA fifty thousand (50,000) francs.

8. Submission of bids

Each tender file written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such, should reach the Department of General Affairs, Contracts Service located at the 1st floor of the building hosting the central services of MINPOSTEL, Room 162 (242,233,641, not later than the) at 2:00 pm and shall carry the following label:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
RESTRICTED	NATIONAL INVITATION TO TENDER
	IO/MPT/CIPM/2021 OF
LAUNCHED IN A PROCEDURE	OF URGENCY FOR THE RECRUITMENT OF A FIRM OR
CONSULTING FIRM FOR THE C	APACITY BUILDING OF MINPOSTEL PERSONNEL ON
	CYBERSECURITY.

"To be opened only during the bid-opening session"

9. Temporary Security

Each bidder, must include in his administrative documents, a bid bond of CFA one million one hundred thousand (1.100.000) Francs issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance with a validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids.

10. Acceptability of bids

To avoid rejection, other required administrative documents must imperatively be submitted in originals or certified true copies by the issuing department or an administrative authority (Divisional, Sub-divisional officer,...), in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation.

They must not be more than (3) months old prior to the submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tender.

Any bid not complying with the provisions of the tender file shall be rejected.

11. Opening of the tenders bids

The opening of the bids shall be made in (02) two phases. Opening of administrative and technical documents will first be done on... [P]... 2021 at 3pm by the Internal Tender Board of MINPOSTEL in their meeting room at the CAMPOST headquarters building, 3rd floor, (room 308).

The opening of the financial documents of bidders who have obtained the minimum required score will be done next.

Only the bidders or their duly authorised representatives may attend the public bidding opening ceremony.

12. Time limit

The maximum time limit for the performance of services provided by the Contracting Authority shall be (3) three months.

13. Main assessment criteria

13.1. Eliminatory criteria

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- Forged document or false declaration;
- Technical bids including the amount of the financial proposal;
- Incomplete financial bid;
- The absence of a solemn statement not to abandon the services or defaulting it;

- Insufficient financial capacity;
- Absence of a quantified price;
- Technical score lower than 75/100 marks.

13.2. Main Criteria

i i ii	Main Criteria Organisation, methodology and planning of the mission Experience and references of the firm or consulting firm,	15 points 25 points 50 points
iii iv.	Qualification of the managing staff Technical, material and logistical resources for the work	05 points 05 points
v. V	Presentation of the bid	on hours

14. Selection method of consultant

The consultant will selected according to the lowest responsible bidder selection method, in accordance with the procedures laid down in this tender file.

15. Validity period of bids

Bidders shall be bound to their bids for a period of 90 days with effect from date of submission of bids.

16. Additional information

The additional information can be obtained during opening hours from the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of Networks and Information Systems Security, Room 108, Ministry of Posts and Telecommunications, Auxiliary Building. Tel.: 222 23 29 75 / 242 74 27 67.

 $\overline{\text{NB}}$: In the event of any corruption attempt or in case of poor practises, kindly call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 205 725 / 699 370 748./-

Copies to:

- MINMAP;
- ARMP (for publication and archiving);
- CIPM President (for information);
- Billboard (for information);
- Contracts Service (for archiving).



PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)



TABLE DES MATIERES

1. Introduction
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
Proposition technique
Proposition financière
4. Soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
Généralités
Evaluation des Propositions techniques
Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du Contrat
8. Publication des résultats d'attribution et recours
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif



1. Introduction

- 1.1. Le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition financière servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.
- 1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.
- 1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.
- 1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants spécifiés dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.
- 1.6. i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au Maître d'Ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. Le Maître d'Ouvrage n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.
- 1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux ; en toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société.
- Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.
- 1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :
- a. Aucune entreprise engagée par le Maître d'Ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse-d'une continuation de cette mission);
- b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engages pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.
- 1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 ci-dessus, des Prestataires peuvent être en gages pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, au qu'el cas

- le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.
- 1.8. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :
- a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:
- i. Est passible de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché .
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché;
- iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence;
- iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, commis les faits de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.
- 1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).
- 1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus par le Maître d'Ouvrage de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

- 2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse du Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. Le maître d'ouvrage donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.
- 2.2. A tout moment avant la soumission des propositions, le Maître d'Ouvrage peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. Le Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.
- 2.3 Entrenla publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des cardidats, l'et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marches publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.
- 24. Le récours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel (s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation du Maître d'Ouvrage, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission;
- ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat;
- iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable;
- iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission;
- v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.
- 3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise;
- 3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4):
- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C);
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplif la mission (Tableau 4D);
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les taches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E);

- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G);
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagé pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.
- 3.5 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

- 3.6. La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention "ORIGINAL " ou "COPIE", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
- 4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION FICHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIERE" et l'avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE".

Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention "À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

- 4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :
- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché, l'attributaire du Marché ne parvient pas :
- i. A signer le marché, ou
- ii. A fournir le cautionnement définitif requis.
- 4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.
- 4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5- Evaluation des Propositions

Généralités

- 5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- 5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage en vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

- 5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.
- 5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualité minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. Le Maître d'Ouvrage dresse un procès-verbal de la séance.

- 5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires
- 5.8. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

- L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.
- 5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions.

L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

- 5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations.
- 5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, le client ou Maître d'Ouvrage retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour amélièrer les Termes de référence.

Le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation de personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout

particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les intrants que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

- 6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.
- 6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, le Maître d'Ouvrage entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, le Maître d'Ouvrage exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.
- 6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, le Maître d'Ouvrage et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, le Maître d'Ouvrage invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

- 7.1 Le contrat est signé une fois les négociations menées à bien. Le Maître d'Ouvrage attribue et publie les résultats.
- 7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

- 8.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 8.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des Résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

- 10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés et le cas échéant, à la Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés compétente pour adoption.
- 10.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.
- 10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

- 11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



<u>PIECE N°3</u>: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

En cas de divergence, les dispositions du RPAO prévaudront sur le RGAO.

	s de divergence, les dispositions du RPAO prevaudront sur le RGAO.
Clauses	
du	Données particulières
RGAO	
	Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : Ministre des Postes et
1.1	Télécommunications
1.1	
	Référence de l'Appel d'Offres: N°00000026/AONR/MPT/CIPM/2021 du 17 août 2021.
	Mode de sélection : Mode de sélection : Mieux disant
	Nom de la mission: Renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de
	cyber sécurité.
	Objectif poursuivi: L'objectif global est de renforcer les capacités du personnel du
1	
1	MINPOSTEL, en matière de sécurité électronique, de cybersécurité et de cyberdéfense afin
1	d'assurer la sécurisation optimale du cyberespace Camerounais.
1	Il s'agira donc concrètement de faire former et certifier le personnel du MINPOSTEL, les
1	contenus seront en rapport avec la cybersécurité, le management des projets, la détection
1	d'intrusion, l'identification, la protection, la riposte et la reprise après incident.
1.2	a intrasion, i identification, la protection, la riposte et la reprise après merdent.
1	Description de la mission
1	Les prestations objet du présent appel d'offres portent sur la formation, la préparation et la
1	présentation des candidats aux formations en Sécurité des systèmes d'information (Lead
1	, i
1	Auditor) et aux certifications PMP (Projet Management Professional) et Cyber Security neXus
1	suivantes:
}	CSX Fundamentals;
Ì	CSX Practitioner.
	0021 1 140111011011
1.3	La mission comporte plusieurs phases : Non
	Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du/des responsable(s) du Maître d'Ouvrage :
	- le Ministre des Postes et Télécommunications ;
1	- le Directeur de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information (DSR).
	Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Toutes correspondances et documentations
1.4	nécessaires à la réalisation de la mission du Consultant.
	Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes
1.6	: Rejet systématique de l'offre, annulation de l'attribution, possibilité de poursuites judiciaires
	conformément à la réglementation en vigueur.
2.1	Des éclaircissements peuvent être demandés 14 jours avant la date de soumission.
- 4.1	Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Ministère des
	Postes et Télécommunications, Direction de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes
	d'Information (DSR), Bâtiment annexe (porte 113).
	Télécopie:
2 1	Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s): Français ou
3.1	Anglais.
3.2	Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission est estimé à : 03
	mois
3.3	Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
"."	
	-Chef de mission, Ingénieur expert en sécurité des systèmes d'information, BAC 15 au moins
1	en sécurité des systèmes d'information ou domaine connexe, certifié manager de sécurité des
	systèmes d'information et /ou PMP), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des
	systèmes d'information ou cybercriminalité.
	10 0 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

	-Formateur N°1, Ingénieur expert en réseaux de communications électroniques (BAC+5 au moins en télécommunications), certifié en CSX Fundamentals, CSX Practitioner ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information, ayant une expérience avérée dans la formation.
	-Formateur n°2, Ingénieur en informatique (BAC +5 au moins en informatique, Certifié en audit ou sécurité des S.I CISA et/ou CISSP de préférence). La présentation d'une certification en Lead Auditor sera un atout, avoir des connaissances dans le domaine de la sécurité informatique et la protection de l'information ayant au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information.
	Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français et Anglais
3.7	Impôts: TVA (19,25%); l'AIR (5,5%).
3.8	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui
3.10	Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au :
4.1	Les consultants doivent soumettre un (01) original et six (06) copies de chaque proposition :
4.2	Adresse de soumission des propositions : Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1 ^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162.
	Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure :
	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
	N°, LANCE
	EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU
	D'ETUDES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL DU
-	MINPOSTEL EN MATIERE DE CYBER SECURITE.
	« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »
4.3	1. Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :
	a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint);
_	b. Le pouvoir de signature, l'accord de groupement, le cas échéant;
	c. Une copie de l'attestation d'identification unique au FISC;
	d. l'attestation de non faillite (originale ou copie certifiée par le greffe du tribunal de 1ère instance)
	e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances;
	f. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres cinquante mille (50.000) francs CFA.
	g. La caution de soumission (suivant modèle joint) ou chèque banque d'un montant d'un million huit cent mille (1.100.000) francs CFA et d'une validité de 04 mois ;
	h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP;
	i. Une attestation signée par la Caisse Nationale de prévoyance sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite structure datant de moins de trois mois;
	i. Une attestation de non redevance délivrée par l'Administration des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours datant de moins de trois mois.
	2. Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAQ:
Ji ol	L'une breye description du travail demandé et un aperçu de son expérience récente dans le
1/18/20	cadre des missions similaires (tableau 6B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit
	notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat;

	The same of the state of the same of the s
	<u> </u>
	ii. un aperçu de son expérience récente dans le cadre des missions similaires (Tableau 6C);
	iii. Une brève description du travail demandé et un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Tableau 6D et 6H);
	iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les taches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 6E);
	v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du
	Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 6F). Parmi les informations clés doivent
	figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années. Par ailleurs, les copies certifiées conformes des derniers diplômes doivent être contenues
	dans le dossier technique;
	vi. Les estimations des apports en personnel (cadre et personnel d'appui, temps nécessaire à
	l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barre indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 6E et 6G);
	vii. Toute autre information demandée dans le RPAO.
	La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.
	Viii. attestation de solvabilité ≥ 20. 000.000
	3. Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du
-	RGAO
	I- Lettre de soumission de la proposition financière timbrée (7.A);
	2- Etat récapitulatif des coûts (7B);
	3- Ventilation des coûts par activité (7C); 4- Coût Unitaire du Personnel Clef (7. D);
	5- Coût Unitaire du Personnel d'Exécution (7. E);
1	6- Ventilation de la rémunération par activité (7. F);
	7- Frais remboursables par activité (7. G).
	8- Frais divers;
	9- Cadre du Bordereau des prix unitaires (7. I);
1	10-Cadre du détail estimatif (7. J);
	Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au
	plus tard aux adresses, date et heure suivantes:
	Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des
	Marchés Publics, sis au 1er étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et
4.4	Télécommunications, porte 162, le à 14 heures précises.
	Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission
	Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL, dans la salle 308 de l'immeuble Siège de la
	CAMPOST, leà partir de 15 heures, heure locale, en présence des
5.1	soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.
	Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :
	Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des
	Marchés (porte 136, Tél. : 222 23 36 41).
5.2	
	<u>Critères éliminatoires</u> :
	- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis ;
	- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
	- Document falsifié ou fausse déclaration;
	- Offre technique comportant le montant de la proposition financière ; Addition de la proposition financière ;
	- Offre financière incomplète;
	- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de prestations on de non
	défaillance;

- Capacité financière insuffisante;
- Absence d'un prix unitaire quantifié;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

<u>Critères essentiels</u>: Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

i. Plan de travail et méthodologie proposés en rapport aux TDR ------15 points

- Bonne compréhension du travail demandé -----3
 points
- Bonne organisation du travail, planning de réalisation adéquat des prestations-----3 points
- Cohérence dans la répartition des tâches entre le personnel -----3 points
- Pertinence de la méthodologie proposée -----3 points
- Pertinence des observations sur les TDR------3

 \underline{NB} : Les appréciations ci-après seront portées par sous-critère : Mauvais <2 ; bon : $\geq 2 \leq 3$; très bon>3

ii. Références points

-----25 |

- a. Références dans le secteur de l'ingénierie en matière de : (15 PTS)
- Missions de formation conduites dans les domaines de la cybersécurité ou de la cybercriminalité;
- Etudes et missions réalisées dans les domaines de la cybersécurité ou de la cybercriminalité;
- Missions de formation conduites dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information.
 - Références dans la sécurité des systèmes d'information au Cameroun : (05 PTS)
 - c. Nombre et importance des références en ce qui concerne les prestations susvisées ces deux dernières années : (05 PTS)

Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- Copie de l'extrait du contrat (pages de présentation, pages de détails estimatifs et pages de signature);
- Certificat de bonne exécution ou l'attestation de main levée de caution de bonne fin

 $\underline{N.B}$: le soumissionnaire devra produire la copie du marché ou lettre commande ($1^{\text{ère}}$ et dernière page) et le PV de recette ou certificat de bonne fin).

iii. Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission-----50 points

- a) Expert en sécurité des systèmes d'information, certifié manager de sécurité des systèmes d'information, chef de mission : (20 PTS)
- Formation en management/gestion des télécommunications, de niveau Bac+5 (joindre copie conforme du diplôme);
- Nombre d'années d'expérience du consultant ;
- Nombre de missions d'études conduites en sécurité des systèmes d'information (au moins trois);
- certificats PMP et autres en cybersécurité.

b). Un ingénieur expert en réseaux de communications électroniques (BAC+5 au moins en itélécommunications, certifié en CSX Fundamentals, CSX Practitioner): (15 PTS)

• Formation en sécurité des systèmes d'information, (joindre copie conforme du diplôme/certificat);

28

_										
	Nombre d'années d'expérience du consultant									
	certificats CSX Fundamentals, CSX Practitioner									
	 c) un Ingénieur en informatique (BAC +5 au moins en informatique, certifié en audit ou sécurité des S.I CISA et/ou CISSP de préférence): (15 PTS) Formation en sécurité des systèmes d'information (joindre copie conforme du diplôme/certificat) 									
	 Nombre d'années d'expérience du consultant en sécurité des systèmes d'information; Certificats CISA ou CISSP fortement recommandés. 									
	<u>NB</u> :									
	 Le personnel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si les justificatifs ci- après ont été produits: copies certifiées des diplômes par l'autorité administrative (gouverneur, préfet ou sous préfet), CV dûment signé et daté par l'expert +attestation de disponibilité. 									
	iv) Moyens techniques, matériels et logistiques du travail05 points ;									
	Deux (2) ordinateurs (0.5 point par ordinateur)01 points;									
	✓ Un (01) véhicule pick-up									
	✓ Photocopieur, imprimante et scanner (01 point par matériel justifié)									
	NB: Le matériel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si les copies des factures									
	d'achat du matériel ou les preuves de location ont été produites.									
	v) Présentation de l'offre05 points									
	- Sous-critère 1: Clarté, lisibilité et pagination des documents1 point ;									
	- Sous-critère 2 : Impression couleur de tous les exemplaires3 points ;									
· !	- Sous-critère 3 : Présence de feuille de séparation couleur									
5.3	Total: 100 points									
	Le score technique minimum requis est de 75 points/100									
	La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :									
	soit $Sf = 100 \times Fm/F$, Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le									
	montant de la proposition considérée, ou toute autre formule linéaire									
	Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :									
	T = 70, et F = 30									
	Nf=(70xSt + 30xSf)/100									
	Les négociations ont lieu à l'adresse suivante : Ministère des Postes et									
6.1	Télécommunications/Direction des Affaires Générales.									
0.1	Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques									
	et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été									
	évaluée la mieux disante.									
6.2	Début de la mission : dès notification de l'ordre de service.									

美国人工教育 计特别工程 机多



<u>PIECE N° 4</u> : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)



Table des matières

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Article 2 : Procédure de Passation du Marché

Article 3: Définitions et attributions

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Article 6 : Textes généraux applicables

Article 7: Communication

Article 8 : Ordres de service

Article 9 : Matériel et personnel du prestataire

Chapitre II: Clauses Financières

Article 10: Garanties et cautions

Article 11: Montant du marché

Article 12: Lieu et mode de paiement

Article 13: Variation des prix

Article 14: Règlement des prestations

Article 15: Pénalités de retard

Article 16: Régime fiscal et douanier

. Article 17 : Timbres et enregistrement des marchés

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 18: Délais d'exécution du marché

Article 19: Obligations du Maître d'Ouvrage

Article 20: Obligations du cocontractant

Article 21: Assurances

Article 22: Plan d'action

Article 23: Agrément du personnel

Chapitre IV: De la recette

Article 24: Recette des prestations

Chapitre V: Dispositions diverses

Article 25 : Cas de force majeure

Article 26: Résiliation du marché

Article 27: Différends et litiges

Article 28: Edition et diffusion du présent marché

Article 29 et dernier : Entrée en vigueur du marché



Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objetle renforcement des capacités du personnel du MINPOSTEL en matière de cyber sécurité.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le	présent	marché	est	passé	à	la	suite	de	l'appel	d'offres	national	restreint
n°		_/AONR/	MPT.	/CIPM/2	021	du_				<u> </u>		

Article 3: Définitions, attributions et nantissement

3.1. Définitions générales et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Postes et Télécommunications.
- Le Chef de Service du marché est le Directeur des Affaires Générales ci-après désigné le Chef de service. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est le Directeur de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information, (DSR). Il est responsable du suivi technique du marché;
- Le prestataire est : ;

La commission de Suivi et de Recette Technique est assurée par une équipe constatée par décision du Ministre des Postes et Télécommunications. Elle est chargée de suivre et de valider les prestations effectuées dans le cadre du présent marché.

3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Dans ce cas :

- l'autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- l'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- l'organisme ou le responsable chargé du paiement est au nantissement, préciser que l'organisme chargé du paiement est l'agent comptable du CAS FSE;
- le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information, (DSR).

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

- 4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.
- 4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- 1. La lettre de soumission;
- 2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services;
- 3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- 4. Les termes de références;
- 5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et le sous-détail des prix unitaires ;



- 6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007;
- 7. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations intellectuelles ;

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1. la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- 2. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
- 3. la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- 4. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012;
- 5. le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 6. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 7. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- 8. la circulaire n°0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et autres entités publiques pour l'exercice 2021;
- 9. les normes en vigueur.

Article 7: Communication

- 7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :
- a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées ou à défaut à la Mairie de : Yaoundé 1^{er}.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Madame le Ministre des Postes et Télécommunications avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.

Article 8 : Ordres de service

- 8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le *Ministre des Postes et Télécommunications* et notifié par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché; 8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le *Ministre des Postes et Télécommunications* et notifiés par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché;
- 8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le chef de service et notifiés par l'Ingénieur.
- 8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage.
- 8.5. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service recus.

Article 9 : Matériel et personnel du prestataire

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du cocontractant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le cocontractant dont la qualification serait insuffisante.

- 10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de service.
- 10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 27 ci-dessous ou d'application de pénalités d'un montant de 200 000 F CFA.

<u>Chapitre II</u>: Clauses financières

Article 10: Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif fixé à 3% du montant TTC du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai de un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

10.2. Cautionnement d'avance de démarrage

A la demande du cocontractant, le Maître d'Ouvrage peut autoriser le paiement de l'avance de démarrage ne dépassant pas vingt pour cent (20%) de la valeur du marché. Cette avance de démarrage est cautionnée à 100% par un établissement bancaire de premier ordre agrée par le MINFI.

Article 11: Montant du marché

Le montant du pr	ésent marché, tel qu'il	l ressort du devis	Quantitatif (et Estimatif	ci-dessous,	est de
	(en lettres) et (en chiffi	es) francs CFA To	outes Taxes	Comprises (TTC); soit	:
- Montant HTVA	:	francs CFA				
- Montant de la T	VA :	francs CFA				

Article 12: Lieu et mode de paiement

- 12.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.
- 12.2. Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues, soit (montant en chiffres et en lettres), par crédit au compte n°____ouvert au nom de du prestataire à la banque____
- 12.3. Outre les dispositions de l'article 10.2 susvisé, le paiement de l'étude se fera après réception des prestations.

Article 13: Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 14: Règlement des prestations

La réalisation des prestations est constatée par un procès-verbal de réception établie par les membres de la commission définie à l'article 31.1. ci-dessous.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit :

- 94,5 % versé directement au compte du prestataire ;
- 5,5 % versé au Trésor public au titre de l'AIR dû par le prestataire.

Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre par la paierie générale.

La signature de la facture définitive sans réserve par le prestataire, délie définitivement les parties et

Article 15 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 167 de décret n° 2018/366 du 20 (Spinin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 16: Pénalités de retard

- 16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :
- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.
- 16.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

Article 17: Régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur.

Article 18: Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III: Exécution des prestations

Article 19: Délais d'exécution du marché

- 19.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de : mois ;
- 19.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 20: Obligations du Maître d'Ouvrage

- 1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.
- 2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 21: Obligations du prestataire

- 1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de facon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
- 2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
- 3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les <u>informations</u>, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuv publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les docume Maître d'Ouvrage.

- 6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).
- 7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.
- 8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Article 22: Assurances

Le cocontractant devra souscrire une police d'assurance concernant les risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations.

Article 23: Plan d'action

Le plan d'action devra être conforme aux termes de références

Article 24 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Chapitre IV: De la recette

Article 25: Recette des prestations

- 25.1. La recette des prestations est précédée d'une recette technique effectuée par le Chef de service du marché, l'ingénieur et le prestataire. Cette recette technique porte sur :
- le suivi de l'exécution des différentes tâches du projet ;
- la relecture des documents produits assortie des observations éventuelles ;
- l'organisation de la validation desdits documents ;
- la recette des documents.
- 25.2 La Composition de la Commission de Recette est la suivante :

Président: Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

Rapporteur: L'ingénieur du marché.

Membres:

- le chef de service du marché;
- le Sous-directeur de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information ;
- le chef de service des marchés publics ;;
- le représentant de l'ANTIC;
- le prestataire ou son représentant dûment désigné;
- Toute personne désignée par le Maître d'Ouvrage en raison de ses compétences.

Observateur: Le représentant du MINMAP.

Chapitre V: Dispositions diverses

Article 26: Cas de force majeure

En cas de force majeure, le prestataire ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit l'Administration. Cette dernière devra apprécier l'opportunité et la gravité de l'événement.

a recode a furnisa can

Article 27: Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la sous-section 1, de la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 28: Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 29 : Edition et diffusion du présent marché

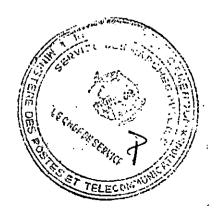
Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

Article 30 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant./-



PIECE 5 TERMES DE REFERENCE.-



I- Contexte et justification

De nos jours, les problèmes de sécurité informatique, de cybersécurité minent notre société. Depuis le décret n°2012/512 du 12 novembre 2012 portant réorganisation du ministère des postes et télécommunications, la Direction de la Sécurité des Réseaux et des Système d'Information a été créée afin de résoudre les difficultés liées à la sécurité informatique et cybersécurité sur l'ensemble du territoire national.

Selon l'analyse diagnostic faite dans le plan stratégique Cameroun numérique 2020, le volet « formation » est un problème qui entrave le développement des télécommunications et la marche vers le Cameroun numérique. Ceci est également le cas dans l'accomplissement des missions de la DSR en particulier et du MINPOSTEL en général. Au sein du Personnel, il n'existe pas de culture de la sécurité informatique, ni celle de la cybersécurité. Il y'a une inadéquation entre la formation initiale du personnel y travaillant et les missions qui y sont affectées.

II- Objectif du projet

L'objectif global est de renforcer les capacités du personnel du MINPOSTEL, en matière de sécurité électronique, de cybersécurité et de cyberdéfense afin d'assurer la sécurisation optimale du cyberespace Camerounais.

Il s'agira donc concrètement de faire former et certifier le personnel du MINPOSTEL, les contenus seront en rapport avec la cybersécurité, le management des projets, la détection d'intrusion, l'identification, la protection, la riposte et la reprise après incident.

III- Résultats attendus du projet et indicateurs de rendement

L'impact global recherché est la sécurisation optimale du cyberespace du Cameroun. Quant aux effets, ce sont les changements d'attitudes et de comportements de l'ensemble du personnel vis-à-vis des problématiques de sécurité informatique et électronique, mais aussi de limiter, par le respect des règles mises en place, l'exposition des Institutions aux menaces informatiques. Ce qui se traduira dans les faits par plusieurs éléments mesurables ou produits. Une approche plus globale de la sécurité qui se matérialisera par :

- la prise en compte de toutes les facettes de la sécurité dans l'élaboration des politiques de sécurité informatique et électronique ;
- la conception de politiques de sécurité pertinentes et capables d'être mise en œuvre ;
- L'analyse des vulnérabilités et potentialités de sécurisation des infrastructures critiques;
- la modélisation des problèmes de sécurité des données, du matériel, des réseaux ;
- Préconiser et fournir des solutions équilibrées tenant compte des contraintes techniques, organisationnelles, relationnelles et financières ;
- Convaincre les décideurs et les utilisateurs de l'importance des risques encourus et du bienfondé des procédures envisagées ou déjà en cours ;
- Organiser l'implémentation des décisions politiques, réglementaires, techniques (concernant la sécurité informatique et électronique) auprès de tous les utilisateurs ; Rédiger et proposer une ou des chartes d'utilisation de TIC en fonction des profils des différents utilisateurs ;
- Assurer une veille technologique sur les évolutions en matière de risques et de parade.
- Respecter point par point une procédure de sécurité informatique mise en place ;

IV- Méthodologie du projet

La mission du Prestataire s'articule autour de trois phases principales :

- Avant le début de ses prestations, il aura pris soin de finaliser son plan de travail, la méthodologie utilisée et le calendrier de son intervention. Au préalable, il aura obtenu du Maître d'Ouvrage toute la documentation nécessaire pour l'accomplissement de sa mission de finaliser son plan de travail, la méthodologie utilisée et le calendrier de son intervention. Au préalable, il aura obtenu du Maître d'Ouvrage toute la documentation nécessaire pour l'accomplissement de sa mission de finaliser son plan de travail, la
- Pendant la mission, le Prestataire mènera des enquêtes auprès des différents acteurs en vue de recueillir leur opinion sur l'efficacité des mesures envisagées;
- Au terme de sa mission, le prestataire soumettra un rapport dans les délais et en conformite avec les dispositions des présents termes de référence.

V- Chronogramme d'exécution

Les formations proposées dans le cadre du présent projet se dérouleront selon le chronogramme suivant :

CHRONOGRAMME D'EXECUTION									
PHASES	TACHES	M1	M2	M3	M4				
	Cours, évaluations, TP								
Formation à la certification la Certification CSX Fundamentals	Examen de certification								
Certification CSA Pulldamentals	Atelier de restitution								
	Cours, évaluations, TP								
Formation à la certification la Certification CSX Practitioner	Examen de certification								
Certification CSA Fractitioner	Atelier de restitution								
	Cours, évaluations, TP				-				
Formation à la certification la Certification PMP	Examen de certification								
Certification 1 Wif	Atelier de restitution								
Formation à la Sécurité des	Cours, évaluations								
systèmes d'information (Lead Auditor)	Atelier de restitution								

VI- profil du consultant

La mission sera confiée à une Institution national agréé (également par ISACA ou EC-Council) justifiant d'une expérience en matière de cyber sécurité, de la lutte contre la cybercriminalité, la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. Le consultant devra par ailleurs disposer de compétences avérées dans l'élaboration des politiques de sécurité des systèmes d'information.

L'équipe devra être composée d'experts de la manière suivante :

- Un (01) chef de mission de nationalité camerounaise, ingénieur expert en sécurité des systèmes d'information, (BAC +5 au moins en sécurité des systèmes d'information ou domaine connexe, certifié manager de sécurité des systèmes d'information et /ou PMP). Il devra justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information ou cybercriminalité, parler et rédiger couramment le français ou l'anglais;
- Un (01) ingénieur expert en réseaux de communications électroniques (BAC+5 au moins en télécommunications, certifié en CSX Fundamentals, CSX Practitioner avec au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information, ayant une expérience avérée dans la formation. Il doit parler et rédiger couramment le français ou l'anglais;
- Un (01) Ingénieur en informatique (BAC +5 au moins en informatique, certifié en audit ou sécurité des S.I. CISA et/ou CISSP de préférence), la présentation d'une certification en Lead Auditor sera un atout, avec au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information. Il doit parler et rédiger couramment le français ou l'anglais, avoir des connaissances dans le domaine de la sécurité informatique et la protection de l'information;

Le consultant indiquera de manière claire et précise la composition de l'équipe chargée de réaliser cette mission. Il y a lieu de préciser qu'en aucun cas, le profil de l'intervenant remplaçant ne saurait être inférieur à celui de l'intervenant remplacé.

VII- budget et financement

Le projet sera financé par le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique (FSE) du Ministère des Postes et Télécommunications, exercice 2021. Son budget est représenté dans le tableau ci-dessous :



PIECE N° 6: PROPOSITION TECHNIQUE TABLEAU TYPE

- 6.A. Lettre de soumission de la proposition technique
- 6.B. Références du Candidat
- 6.C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante
- 6.D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 6.E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 6.F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 6.G. Calendrier du personnel spécialisé
- 6.H. Calendrier des activités (programme de travail)



6.A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : Madame le Ministre des Postes et Télécommunications

Monsieur,

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition - technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire : Nom du Candidat : Adresse :



6.B. Références du Candidat

Services rendus pendant les cinq (05) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications.

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse:	Nombre de mois de travail; durée de la Mission:
Délai :	
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/C	Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus p	ar votre personnel :

Produire justificatifs



6.C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage

Sur les termes de référence :
1.
2.
3.
4.
5.
Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage :
1.
2.
3.
4.
5. DAO



6.D. Descriptif de la	méthodologie et du 1	plan de travail	proposés pour	accomplir
la mission				

6.E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions
· · · · · ·		

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions					
			_				
*							
e			-				

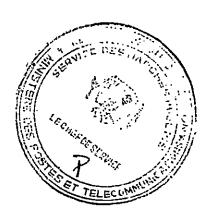


6.F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé Nom du Candidat:.... Nom de l'employé:.... Profession:.... Nationalité:.... Affiliation à des associations/groupements professionnels:..... Attributions spécifiques:..... Principales qualifications: [En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.] [En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes: - Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier

- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle : [En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études pa ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom a l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le typ d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]
Connaissances informatiques : [Indiquer, le niveau de connaissance]
Langues : [Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne i langue lue/écrite/ parlée.]
······································
Attestation: Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.
[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant] Jour/mois/année
Nom de l'employé :
Nom du représentant habilité :



6.G. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir/activit és	Мо	Mois (sous forme de diagramme à barres)											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois
											-				Sous-total(1)
															Sous-total(2)
															Sous-total(3)
1															Sous-total(4)

Temps plein :	Temps partiel:		_
Rapports à fournir :			
Durée des activités :			
			•
		Signature :	(D) () (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
		Nom :	(Représentant habilité)
	Adre		



6.H. Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

	[Mo	is à c	compt	er du	ı débu	t de	la mis	sion]	·				
	1 ^{er}	2 ^e	3e	4 ^e	5e	6e	7°	8e	9e	10e	11 ^e	12e	
Activité (tâche)									-				
						İ							
	•										_		
						į							
			į									•	

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapport d'avancement	
a. Premier rapportd'avancementb. Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de Rapport final	
4. Rapport final	



PIECE N° 7 : LA PROPOSITION FINANCIERE (TABLEAUX TYPES)



	Récapitulatif des tableaux types					
7. A.	Lettre de soumission de la proposition financière					
7. B.	Coût Unitaire du Personnel Clef					
7. C.	Coût Unitaire du Personnel d'Exécution					
7. D.	Cadre du Bordereau des prix unitaires					
7. E.	Cadre du détail estimatif et quantitatif					
7. F.	Cadre du sous détail des prix unitaires					
7. G.	Tableau récapitulatif des coûts					



7. A.

Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaires

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habi

Nom du Candidat



7.B.	to be the second of the second	Coût Unitaire du Personnel Clé		
Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

7.C.	Coût Unitaire du Personnel d'Exécution			
Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

,	7.D Bordereau des prix	unitair	es	,
N°	Désignation	Unité	PU en chiffr	PU en lettres
Ĭ	REMUNERATION DES EX	PERTS		
I.1	• Un (01) chef de mission de nationalité camerounaise, ingénieur expert en sécurité des systèmes d'information, (BAC +5 au moins en sécurité des systèmes d'information ou domaine connexe, certifié manager de sécurité des systèmes d'information et /ou PMP). Il devra justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information ou cybercriminalité, parler et rédiger couramment le français ou l'anglais.	Н/Ј		
I.2	• Lun (01) ingénieur expert en réseaux de communications électroniques (BAC+5 au moins en télécommunications, certifié en CSX Fundamentals, CSX Practitioner avec au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information, ayant une expérience avérée dans la formation. Il doit parler et rédiger couramment le français ou l'anglais.	Н/Ј		
N T RE.	• Un (01) Ingénieur en informatique (BAC +5 au moins en informatique, certifié en audit ou sécurité des S.I CISA et/ou CISSP de préférence) avec au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information. Il doit parler et rédiger couramment le français ou l'anglais, avoir des connaissances dans le domaine de la sécurité informatique et la protection de l'information.	Н/Ј		
1,41	Suivi de la prestation	FF		

Application with the

I.5	Frais remboursable (frais remboursables inhérents à toute mission, voyages aériens internationaux, frais de voyage, indemnité de subsistance, frais de transport locaux, loyers de bureaux/logements,)	FF	
II	PRODUCTION DES DOCUM	MENTS	
II.1	Rapport provisoire de la phase I	U	
II.2	Rapport provisoire de la phase II	U	
II.3	Rapport provisoire de la phase III	U	
II.4	Rapport final	U	
II.5	Logistique de validation des rapports		



,	7.D Bordereau de	es prix ı	ınitaiı	es	
N°	Désignation	Unité	Qté	PU	PT
I	REMUNERATION DES E	XPERTS			
I.1	• Un (01) chef de mission de nationalité camerounaise, ingénieur expert en sécurité des systèmes d'information, (BAC +5 au moins en sécurité des systèmes d'information ou domaine connexe, certifié manager de sécurité des systèmes d'information et /ou PMP). Il devra justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information ou cybercriminalité, parler et rédiger couramment le français ou l'anglais.	Н/Ј			
I.2	• Un (01) ingénieur expert en réseaux de communications électroniques (BAC+5 au moins en télécommunications, certifié en CSX Fundamentals, CSX Practitioner avec au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information, ayant une expérience avérée dans la formation. Il doit parler et rédiger couramment le français ou l'anglais.	H/J		·	
1.3	• Un (01) Ingénieur en informatique (BAC +5 au moins en informatique, certifié en audit ou sécurité des S.I. – CISA et/ou CISSP de préférence) avec au moins cinq (05) ans d'expérience en sécurité des systèmes d'information. Il doit parler et rédiger couramment le français ou l'anglais, avoir des connaissances dans le domaine de la sécurité informatique et la protection de l'information.	H/J			
I.4	Suivi de la prestation	FF			
I.5	Frais remboursable (frais remboursables inhérents à toute mission, voyages aériens internationaux, frais de voyage, indemnité de subsistance, frais de transport locaux, loyers de bureaux/logements,)	FF			
II	PRODUCTION DES DOC	UMENTS			
II.1	Rapport provisoire de la phase I	U			
II.2	Rapport provisoire de la phase II	U			
II.3	Rapport provisoire de la phase III	Ŭ			
II.4	Rapport final	U			
II.5	Logistique de validation des rapports THT				
	TVA				
(A)	DAP		<u> </u>		
	TTC				

7. F. Cadre du sous détail des prix unitaires

7.F.1.Coût mensuel du personnel spécialisé et d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/	Coût	Coût	Coût
•	fonction	horaire	Journalier	mensuel
	Chef de Mission			
			Coût total mois	

7.F.2.Coûtmensueldupersonneld'appui

Noms et prénoms	Qualification/	Coût	Coût	Coût
	fonction	horaire	Journalier	mensuel
	Agent d'exécution			
	Secrétaire			
	Chauffeur			
	Coursier			
	manœuvre			
			Coût total mois	

7.F.3. Coût matériel, logistique et divers

No	Description	Unité	Quantité	Prix	Montant
				Unitaire	total
1	Frais de déplacement, hébergement autres				
2	Frais de communications (Téléphone, fax, e-mail)				
3	Matériel Véhicule, ordinateurs, etc.				
4	Logiciels				
	Coût mensuel			,	

7.F.4. Coût reproduction rapport d'activités

No	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
2	Rédaction, reproduction des rapports				
			(Coût mensuel	



7.G. le tableau récapitulatif des coûts

No	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant total
2	Rédaction, reproduction des rapports				
				Coût mensuel	



PIECE N° 8: MODELE DE MARCHE



REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work- Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

Passé après Apr	MARCHE N°	/ M/MPT/SG/DAG/2021 n°/AONR/MPT/CIPM/2021 du
Tabbe apres rip		
TITULAIRE:		
B.P: à, Tel Fax :		
N° R.C : A à		
N° Contribuable :		
OBJET: LIEU DE LIVRAISON : MINPOST	TEL	
MONTANT:		
TTC T.V.A. (19.25 % HTVA AIR (5,5 %) Net à mandater		
DELAI DE LIVRAISON :		
FINANCEMENT : IMPUTATION :		
	SOUSCRIT, LE	
	SIGNE, LE	
	NOTIFIE, LE	



ENREGISTRE, LE____

Entre:
L'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Postes et Télécommunications, dénommée ci-après «L Maître d'Ouvrage»
D'une part,
Et
[Indiquer nom et adresse du Prestataire] représenté par [A préciser], son [préciser la fonction], ci-aprèdénommé [« Le prestataire »]
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV: Détail ou Devis Estimatif (DE)



Page et dernière du marche n'	P/M/MPT/SG/DAG/2021
Passé après Appel d'Offres	n°/AONR/MPT/CIPM/2021 du
TITULAIRE:	
III OBAIRD.	
MONTANT:	
MONTANT.	
DEL AT.	
DELAI:	
le p	restataire
(Lu	et accepté)
Yaoundé, le	
1 7/ 0	110
	re d'Ouvrage,
Tuonno, to	
Enre	gistrement
1	



<u>PIECE N° 9</u>: MODELES DES PIECES A UTILISER PAR LE SOUMISSIONNAIRE



TABLE DES MODELES

Annexe N°1: Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Annexe N°2: Modèle de soumission

Annexe N°3: Modèle de caution de soumission

Annexe N°4: Modèle de cautionnement définitif

Annexe N°5: Cadre du planning d'exécution;

Annexe N°6: Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de non défaillance.

Annexe N°7: Modèle d'attestation de capacité financière.



Je soussigné,
Nationalité :
Domicile:
Fonction:
En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National N° [indiquer la nature de la prestation].
Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.
Fait à le
Signature, nom et cachet du soumissionnaire

Annexe n° 1 : Modèle de déclaration d'intention de soumissionner



Annexe N° 2 : Modèle de soumission

Repr	oussigné				
	inscrit au registre du commerce de Sous le				
	s avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y pris le (s) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'appel d'Offres]				
-	Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.				
-	Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à				
-	francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]				
-	M'engage à livrer les fournitures dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.				
-	Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).				
-	Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n°				
	Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.				
	Fait àlele				
	dûment autorisé à signer les soumissions				
	Pour et au nom de (9)				

- (8) Supprimer la mention inutile(9) Annexer la lettre de pouvoirs



Annexe N° 3: Modèle de caution de soumission

Adressée à Madame le Ministre des Postes et Télécommunic	ations, Yaoundé, « Le Maître d'Ouvrage »
Attendu que l'entreprise ci-dessous désignée « le	signée « l'offre » et, pour laquelle il doit joindre
Nous[nom et adresse de la banque] signataires], ci-dessous désignée « la banque » déclarons g somme maximale de indiquer le montant Francs CFA, que la d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignates	garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la banque s'engage à régler intégralement au Maître
Les conditions de cette obligation sont les suivantes :	
Si le soumissionnaire, retire l'offre pendant la période de val Où	idité spécifiée par lui sur l'acte e soumission;
Si le soumissionnaire s'étant vu notifier l'attribution du ma de validité :	rché par le Maître d'Ouvrage pendant la période
 manque à fournir ou refuse de signer le mare manque à fournir ou refuse de fournir le ca définitif), comme prévu dans celui-ci. 	ché alors qu'il est requis de le faire ; utionnement définitif du marché (cautionnement
Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un monta ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.	que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa Maître D'Ouvrage notera que le montant qu'il
La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentiè des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette	me jour inclus suivant la fin du délai de validité faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre
La présente caution est soumise pour son interprétation et so du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout c	
Sign	é et authentifié par la banque
à	, le
(Sia	nature de la banaue)



Annexe Nº 4: Modèle de cautionnement définitif

Banque : Référence de la Caution : N°				
Adressée à <i>Madame le Ministre des Postes et Télécommuni</i> « le Maître d'Ouvrage »	cations, Yaoundé, Cameroun, ci-dessous désigné			
Attendu que [nom et adresse de l'édes travaux)	entreprise] ci-dessous désigné (Indiquer la nature			
Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement léfinitif, d'un montant égal à 5 % du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché.				
Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur	r ce cautionnement,			
Nous				
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.				
Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.				
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.				
Toute démarche de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.				
Le présent cautionnement définitif est soumis pour son inter Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statu et ses suites.	•			
Sign	é et authentifié par la banque			
	nature de la banque)			

Annexe N° 5: Cadre du planning d'exécution

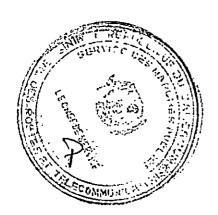
(à concevoir par le soumissionnaire)

Annexe N°6: Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de non défaillance.

Je soussigné,	Directeur Général de l'entreprise,
immatriculée sous le registre de commerce N°	dudont le siège social est
à	

Atteste par la présente que :

- mon entreprise n'a jamais abandonné l'exécution d'un marché accours des trois (03) dernières années ;
- ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marché Publics
- n'a pas un marché en cours de résiliation au MINPOSTEL.



<u>PIECES Nº 10</u>: ETUDES PREALABLES

- 1. Ce projet a- t- il fait l'objet d'une étude préalable : Oui
- 2. Date et description

2.1. la date : 2020.

2.2. la description des études : TDR.

3. Les quantités de détail estimatif sont-elles compatibles avec l'enveloppe financière disponible?Oui

4. Calcul justificatif des quantités fournis par le Maître d'Ouvrage.



<u>PIECES N°11</u>: LISTES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I) BANQUES

- ✓ AFRILAND FIRST BANK
- ✓ BANQUE ATLANTIQUE
- ✓ BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- ✓ BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT NATIONAL (BGFI BANK)
- ✓ BANQUE NATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- ✓ BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA)
- ✓ CITIBANK CAMEROON
- ✓ COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
- ✓ CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK
- ✓ ECOBANK CAMEROON
- ✓ NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC)
- ✓ SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
- ✓ SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
- ✓ STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
- ✓ UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
- ✓ UNITED BANK FOR AFRICA (UBA).

II) <u>COMPAGNIES D'ASSURANCES</u>

- ✓ ACTIVA ASSURANCE.
- ✓ AREA ASSURANCES SA
- ✓ ATLANTIQUE ASSURANCES
- ✓ BENEFICIAL GENERAL ASSURANCE
- ✓ CHANAS ASSURANCE.
- ✓ CPA S.A
- ✓ ZENITHE INSURANCE
- ✓ PRO ASSUR S.A.
- ✓ SAAR SA
- ✓ SAHAM ASSURANCES



GRILLE D'EVALUATION

Critères éliminatoires :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration;
- Offre technique comportant le montant de la proposition financière ;
- Offre financière incomplète;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de prestations ou de non défaillance ;
- Capacité financière insuffisante :
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

Critères essentiels:

i. Plan de travail et méthodologie proposés en rapport aux TDR ------15 points

- Bonne compréhension du travail demandé -----3 points
- Bonne organisation du travail, planning de réalisation adéquat des prestations----3 points
- Cohérence dans la répartition des tâches entre le personnel -----3 points
- Pertinence de la méthodologie proposée ------3 points
- Pertinence des observations sur les TDR------3 points

<u>NB</u>: Les appréciations ci-après seront portées par sous-critère : Mauvais <2 ; bon : ≥2≤3 ; très bon>3

i. Références ------25 points

Références du soumissionnaire pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernières années

- a. Références dans le secteur de l'ingénierie en matière de : (15 PTS)
- Missions de formation conduites dans les domaines de la cybersécurité ou de la cybercriminalité ;
- Etudes et missions réalisées dans les domaines de la cybersécurité ou de la cybercriminalité;
- Missions de formation conduites dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information.
 - b. Références dans la sécurité des systèmes d'information au Cameroun : (05 PTS)
 - c. Nombre et importance des références en ce qui concerne les prestations susvisées ces deux dernières années : (05 PTS)

Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- Copie de l'extrait du contrat (pages de présentation, pages de détails estimatifs et pages de signature);
- Certificat de bonne exécution ou l'attestation de main levée de caution de bonne fin

 $\underline{N.B}$: le soumissionnaire devra produire la copie du marché ou lettre commande ($1^{\text{ère}}$ et dernière page) et le PV de recette ou certificat de bonne fin).

iii. Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission-----50 points

- a. Expert en sécurité des systèmes d'information, certifié manager de sécurité des systèmes d'information, chef de mission : (20 PTS)
 - Formation en management/gestion des télécommunications, de niveau Bac+5 (joindre copie conforme du diplôme);
 - Nombre d'années d'expérience du consultant ;
 - Nombre de missions d'études conduites en sécurité des systèmes d'information (au moins trois) ;
 - certificats PMP et autres en cybersécurité.
- b. Un ingénieur expert en réseaux de communications électroniques (BAC+5 au moins en télécommunications, certifié en CSX Fundamentals, CSX Practitioner): (15 PTS)
 - Formation en sécurité des systèmes d'information, (joindre copie conforme du diplôme/certificat);
 - Nombre d'années d'expérience du consultant
 - certificats CSX Fundamentals, CSX Practitioner



- c. Un Ingénieur en informatique (BAC +5 au moins en informatique, certifié en audit ou sécurité des S.I. CISA et/ou CISSP de préférence): (15 PTS)
 - Formation en sécurité des systèmes d'information (joindre copie conforme du diplôme/certificat)
 - Nombre d'années d'expérience du consultant en sécurité des systèmes d'information;
 - Certificats CISA ou CISSP fortement recommandés.

NB :

- Le CV doit être signé par l'expert et l'employeur
- Le personnel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si les justificatifs ci-après ont été produits : copies certifiées des diplômes par l'autorité administrative (gouverneur, préfet ou sous préfet), CV dûment signé et daté par l'expert.

iv)	Moyens techniqu	ues, matériels et le	ogistique	es du travail .	 0	5 points ;	<u></u>
✓ Deux (2) ordinateurs (0.5 point par ordinateur)01 point;							
✓ Un (01) véhicule pick-up01 points ;							
		imprimante			point		matériel
	justifié)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 -	03 points.	

NB: Le matériel proposé par le soumissionnaire ne sera évalué que si les copies des factures d'achat du matériel ou les preuves de location ont été produites.

- v) Présentation de l'offre05 points
 - Sous-critère 1: Clarté, lisibilité et pagination des documents1 point ;
 - Sous-critère 2 : Impression couleur de tous les exemplaires3 points ;

Sous-critère 3 : Présence de feuille de séparation couleur1 point.

